CONTRAT DE TRAVAIL A DUREE INDETERMINEE

**ENTRE LES SOUSSIGNES** :

**La société** Mentionnez la dénomination précise de la Société, Précisez la forme juridique de la Société au capital de Indiquez le montant du capital social en chiffres euros, immatriculée au RCS de Mentionnez la ville d’immatriculation sous le numéro Précisez le n° SIREN de la Société (9 chiffres), dont le siège social est situé au Indiquez l’adresse du siège social de la Société, représentée par Mentionnez les prénom et nom de la personne qui représente la Société, en sa qualité de Mentionnez la qualité du signataire représentant la Société (mandat ou poste).

Ci-après « La Société »

*D'UNE PART*

**ET :**

Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié, demeurant à l’adresse suivante : Indiquez l’adresse du salarié.

Ci-après « Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié »

*D’AUTRE PART*

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

**Préambule**

Sous réserve de son aptitude au poste, la Société engage Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié en qualité de **Commis de salle**, à compter du Indiquez la date de prise d’effet du contrat.

Les rapports contractuels sont régis par la convention collective en vigueur qui est, à ce jour, la convention collective nationale des Hôtels, Cafés et Restaurants (HCR) du 30 avril 1997.

Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié devra se soumettre à toutes les visites médicales requises par la loi au cours de l'exécution de son contrat de travail.

**Article 1 - Fonctions**

Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié exerce les fonctions de Commis de salle, avec la qualification employé, niveau 1, échelon 1.

En cette qualité, Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié exerce l’ensemble des attributions relatives à cette fonction, dans le respect des instructions de la Société.

Dans le cadre de ses fonctions, Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié se verra confier notamment les missions suivantes :

* Participation à la mise en place du service, au dressage des tables, au nettoyage des sols et à divers travaux de préparation ;
* Lors du service, participation au service et au débarrassage en suivant les directives de son responsable ;
* Allers-retours entre la cuisine et la salle et tâches de soutien au service ;
* À la fin du service, débarrassage des tables et rangement de la salle.

Il est entendu qu’en fonction du poste et des nécessités d'organisation de travail de l'entreprise, Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié peut effectuer toutes tâches ou agir aux divers postes correspondant à la nature de son emploi.

**Article 2 - Période d’essai**

Le présent contrat ne deviendra définitif qu'à l'issue d'une période d'essai initiale de deux mois, non renouvelable.

Durant cette période, le présent engagement pourra prendre fin à la volonté de l'une ou l'autre des parties, à tout moment, sous respect du délai de prévenance prévu aux articles L. 1221-25 et L. 1221-26 du Code du travail, à savoir :

En cas de rupture de la période d’essai à l’initiative de la Société :

* 24 heures en deçà de 8 jours de présence ;
* 48 heures entre 8 jours et 1 mois de présence ;
* deux semaines après 1 mois de présence.

En cas de rupture de la période d’essai à l’initiative de Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié :

* 24 heures si la durée de présence de Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié dans l’entreprise est inférieure à 8 jours ;
* 48 heures si la durée de présence de Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié dans l’entreprise est égale ou supérieure à 8 jours.

La période d'essai s'entend d'une période de travail effectif. Toute suspension de l'exécution du contrat, quel que soit son motif, entraînera une prolongation de la période d'essai d'une durée équivalente à celle de la suspension.

Toute rupture de période d'essai, quel que soit son auteur, sera notifiée par écrit. Celui-ci sera remis en main propre contre décharge ou adressé en recommandé avec demande d'avis de réception.

**Article 3 - Durée du travail**

La durée mensuelle du travail est fixée à 169h, soit 39 heures par semaine, se décomposant de la manière suivante :

• 35 heures hebdomadaires correspondant à la durée légale de travail ;

• Un forfait hebdomadaire de 4 heures supplémentaires.

La rémunération de Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié intègre la majoration des heures supplémentaires visées ci-dessus et, plus largement, toute compensation y afférente.

Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié a droit à deux jours de repos hebdomadaire dans les conditions de la convention collective nationale.

Les horaires et les jours de repos sont déterminés par l’employeur dans le respect des règles fixées par la loi et par la convention collective.

En cas de besoin de service ou de réorganisation, ils pourront être modifiés sans que cela constitue pour de Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié une modification essentielle de son contrat de travail y compris sur la plage de travail de nuit, soit de 22 heures à 7 heures, pour partie ou en totalité.

Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié pourra effectuer des heures supplémentaires sans pouvoir s’y opposer.

**Article 4 - Lieu de travail**

A titre informatif, il est précisé que le lieu de travail de Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié est fixé à l’adresse suivante : Mentionnez le lieu de travail.

**Article 5 - Déplacements professionnels**

Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié s'engage expressément à effectuer tous déplacements nécessaires à l'exercice de ses fonctions sur le territoire français selon une fréquence et une durée qui lui seront précisées, au fur et à mesure des besoins, par la Société.

Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié devra également accepter des déplacements périodiques à l’étranger, en cas de besoin.

**Article 6 - Mobilité géographique**

Indépendamment de ses déplacements professionnels, Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié accepte par avance toute mutation pouvant intervenir dans le secteur suivant : Indiquez précisément le secteur de la mobilité géographique.

**Article 7 - Rémunération**

En contrepartie de l’accomplissement de ses fonctions, Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié percevra une rémunération de Mentionnez le montant du salaire mensuel brut € bruts par mois, calculée sur la base de 169 heures en moyenne par mois, outre les avantages en nature et / ou indemnités nourriture dues obligatoirement en sus par l’employeur.

Le salaire de Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié tient compte d’une majoration de 10 % du taux horaire de base brut pour les heures accomplies entre la 36ème et la 39ème heure hebdomadaire.

**Article 8 - Frais professionnels**

Les frais professionnels exposés par Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié dans le cadre de ses fonctions seront remboursés par la Société, sur présentation des justificatifs, selon les modalités internes.

**Article 9 - Confidentialité**

Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié s’engage à ne divulguer à quiconque les renseignements ou documents internes ou externes à la Société (méthodes commerciales, administratives ou techniques, données chiffrées, etc.), Choisir : qu’il OU qu’elle serait à même de connaître, de tenir ou de consulter à l’occasion de ses fonctions.

Cette obligation de confidentialité pèse également sur Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié après la cessation du contrat de travail pour quelque cause que ce soit.

**Article 10 - Congés payés**

Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié bénéficie du nombre de jours de congés payés fixés par la réglementation en vigueur.

Les dates des congés payés sont déterminées par la Société conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 11 - Absences**

En cas d'absence imprévisible et notamment si elle résulte de la maladie ou d'un accident, il appartient à Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié d'informer ou de faire informer immédiatement la Société et de fournir un justificatif conforme dans les 48 heures.

**Article 12 - Restitution des éléments appartenant à la Société**

A l’issue du contrat de travail, Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié devra restituer l’ensemble des éléments mis à sa disposition dans le cadre du contrat de travail, quel que soit le motif de la rupture du contrat de travail.

**Article 13 - Protection sociale**

#

# La Société versera les cotisations de Sécurité Sociale à l’URSSAF située à l’adresse suivante : Indiquez l’adresse de l’URSSAF.

#

# Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés, Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié dispose d’un droit d’accès et de rectification des données relatives à la déclaration enregistrée dans le fichier informatisé tenu par l’URSSAF.

#

Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié bénéficiera de tous les avantages de retraite, de prévoyance et de mutuelle mis en place par la Société.

**Article 14 - Déclaration sociale nominative (DSN)**

Conformément aux dispositions légales en vigueur, à chaque échéance requise (arrêt de travail, fin de contrat de travail, etc.), la Société transmettra via le dispositif de la déclaration sociale nominative (DSN) toutes les informations sociales nécessaires à l’exercice des droits de Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié.

# Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés, Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié dispose d’un droit d’accès et de rectification des données liées à la DSN. L’adresse de l’organisme concerné sera transmise par la Société sur demande de Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié.

**ARTICLE 15 – DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

**15.1 Traitement de données à caractère personnel dans le cadre des fonctions**

Dans le cadre de son activité, de Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié pourra effectuer des traitements de données à caractère personnel pour le compte de la Société.

Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié déclare connaître l’importance du respect de la règlementation sur les données à caractère personnel pour l’entreprise et des sanctions très lourdes encourues par la Société en cas de non-conformité.

Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié devra veiller à la sécurité des données personnelles qui lui sont confiées dans le cadre de sa mission.

A ce titre, Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié devra respecter les directives et instructions de la Société et s’engage à tout mettre en œuvre pour assurer la conformité de l’entreprise à la règlementation en vigueur. Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié s’engage notamment à informer la Société lorsqu’une tâche lui semble contraire à ladite règlementation.

**15.2. Gestion des ressources humaines**

La Société met en œuvre des traitements de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion de ses ressources humaines.

A ce titre, des données à caractère personnel de Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié pourront être collectées notamment pour des opérations de recrutement, de gestion administrative du personnel, de réalisation des opérations de paie ou de contrôle du bon fonctionnement des ressources informatiques.

Les données de Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié seront traitées dans le cadre des finalités exposées ci-avant par les personnels dûment habilités par la Société.

La Société peut également recourir à des prestataires externes dont les obligations sont encadrées contractuellement et prévoient des clauses adéquates en ce qui concerne la confidentialité et le traitement approprié des données à caractère personnel. Les données sont conservées pour les durées légalement autorisées.

Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié est Choisir : informé OU informée de la mise en œuvre de ces traitements et, conformément au Règlement 2016/679 du 27 avril 2016, bénéficie d’un droit d’accès, de rectification, de limitation et de portabilité pour les informations qui Choisir le OU la concernent.

Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié peut également s’opposer, pour des motifs légitimes, à certains traitements de données à son sujet. Ces droits peuvent être exercés par écrit à l’adresse e-mail suivante : Indiquez l’adresse email de la personne concernée, en justifiant de son identité.

Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié dispose de la faculté de saisir la CNIL d’une réclamation.

Fait à Mentionnez le lieu de signature de l’acte

Le Indiquez la date de l’acte

En deux exemplaires, un pour chaque partie.

**Pour la Société**

Indiquez les prénom et nom du signataire

Indiquez le mandat social ou le poste du signataire

Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié

Faire précéder les signatures de la mention « lu et approuvé – bon pour accord ».